

The impacts of Quebec's legislation on the accessibility of cultural facilities and events for people with disabilities

Michael Magner, Office des personnes handicapées du Québec, Drummondville, Québec, Canada (Presenter); Jérôme Gauthier, Office des personnes handicapées du Québec, Joliette, Quebec, Canada

Adopted in 2004, the law in the exercise of the rights of persons with disabilities for their social, school and workplace integration (hereinafter the Law) requires that each ministry and public organisation (PO) and each municipality which has a population of 15,000 and more must produce and make public annually a plan of action for persons with disabilities. These action plans should identify obstacles to the integration of persons with disabilities and measures to reduce them. Given the involvement of a large number of municipalities and public agencies in the cultural field, produced action plans have an impact on the accessibility of facilities and cultural events for the persons with disabilities.

In 2012 - 2013, 168 PO and municipalities had the legal obligation to produce an action plan under article 61.1 of the Act. Of this number, 142 (85%) have produced a plan of action, or 87 of the 100 PO (87%) and 55 of 68 municipalities (81%). In all, 3,091 measures have been identified for the year 2012-2013 in the action plans, either 1 181 for the MB and 1 910 for municipalities.

The improvement of the accessibility of facilities and cultural events is not, of course, the only area where significant changes had occurred. However, the achievements of the last decade offer a good choice of practices that can be set as exemplary and also illustrate the implementation of an organizational culture promoting the improvement of accessibility for persons with disabilities.

Our presentation will address both aspects. On the one hand will be presented the concrete achievements resulting from the action plans adopted by the municipalities as well as by the active PO in the field of culture. On the other hand, and more generally, will be discussed elements that contribute to the emergence of a dynamic that promotes greater consideration of accessibility for persons with disabilities. The creation of the Network of accessible municipalities and the structuring role assumed by the Office des personnes handicapées du Québec with the organisations and municipalities subject to the production of an action plan will be a detailed presentation. Lastly, we will discuss the possibility to apply the achievements made in Quebec for municipalities and cultural institutions around the world.

Les impacts de la législation québécoise sur l'accessibilité des installations et des événements culturels pour les personnes handicapées

Michael Magner, Office des personnes handicapées du Québec, Drummondville, Québec, Canada (présentateur) ; Jérôme Gauthier, Office des personnes handicapées du Québec, Joliette, Québec, Canada

Adoptée en 2004, la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (ci-après la Loi) exige que chaque ministère et organisme public (MO) ainsi que chaque municipalité qui compte 15 000 habitants et plus doive produire et rendre public annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ces plans d'action doivent identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et les mesures permettant de les réduire. Étant donné l'implication d'un grand nombre de municipalités et des organismes publics dans le domaine culturel, les plans d'action produits ont un impact sur l'accessibilité des installations et des événements culturels aux personnes handicapées.

En 2012-2013, 168 MO et municipalités avaient l'obligation légale de produire un plan d'action en vertu de l'article 61.1 de la Loi. De ce nombre, 142 (85 %) ont produit un plan d'action, soit 87 des 100 MO (87 %) et 55 des 68 municipalités (81 %). En tout, 3 091 mesures ont été répertoriées pour l'année 2012-2013 dans les plans d'action, soit 1 181 pour les MO et 1 910 pour les municipalités. L'amélioration de l'accessibilité des installations et des événements culturels n'est pas, certes, le seul domaine où des changements significatifs se seraient produits. Toutefois, les réalisations de la dernière décennie offrent un bon choix de pratiques pouvant être définies comme étant exemplaires et illustrent également l'implantation d'une culture organisationnelle favorisant l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Notre présentation abordera les deux aspects. D'une part seront présentées les réalisations concrètes découlant des plans d'action adoptés par les municipalités ainsi que par les MO actifs dans le domaine de la culture. D'une autre part, et de façon plus générale, seront discutés des éléments qui contribuent à l'émergence d'une dynamique qui favorise une plus grande prise en compte de l'accessibilité pour les personnes handicapées. La création du réseau Municipalités accessibles et le rôle structurant assumé par l'Office des personnes handicapées du Québec auprès des organismes et municipalités assujetties à la production d'un plan d'action feront l'objet d'une présentation détaillée. En dernier lieu sera discutée la possibilité de mieux faire connaître les réalisations effectuées au Québec pour les municipalités et les institutions culturelles à travers le monde.